



Salon de Provence, le 17 janvier 2019

LETTRE OUVERTE

Le Bureau Local
Du SLP *FORCE OUVRIÈRE*
Du Centre de Détention
De Salon de Provence

A

Madame CONTE
Directrice
Du centre de détention
De Salon de Provence

Objet : Revendications du **Syndicat Locale Pénitentiaire *FORCE OUVRIERE* du Centre de Détention de Salon de Provence** suite à l'agression d'un agent le vendredi 11 janvier 2019

Madame la Directrice,

Vendredi 11 janvier 2019, l'agent a surpris un détenu avec un téléphone portable en cellule, constatant ainsi un flagrant délit. Conscient de la difficulté de récupérer l'appareil illicite, le Surveillant est intervenu pour soustraire l'objet illégal.

Le détenu a alors intentionnellement agressé l'agent, avec une violence incroyable, par étranglement. Heureusement l'agent a pu se dégager des mains de son agresseur et a déclenché l'alarme portative, seul matériel de sécurité qui relie l'agent à l'ensemble des personnels de surveillance.

Cependant l'alarme portative ne s'est pas déclenché malgré les nombreuses pressions du bouton d'alarme.

Notre organisation syndicale, vous a pourtant alerté à de multiples reprises, lors de divers entretiens, jusqu'à récemment par une lettre ouverte datée du 10 septembre 2018 sur la déficience des alarmes portatives.

L'organisation ***FORCE OUVRIERE* Pénitentiaire** vous a également demandé de procéder à des essais mensuels de toutes les alarmes sur chaque zone et étage de l'établissement pour la sécurité de l'ensemble des personnels de l'établissement.

Ces anomalies de détection, de dysfonctionnement ou de fausses localisations sont malheureusement constantes et très fréquentes.

Comment est-il possible que des alarmes, seul rempart matériel de l'agent lorsque son intégrité physique est mis en péril, ne se déclenche pas ?

Notre organisation syndicale vous alerte une nouvelle fois, chaque instant perdu peut avoir des conséquences irréremédiables pour l'agent en péril.

De Plus, l'incident qui s'est déroulé vendredi 11 janvier 2019, a eu lieu sur un bâtiment où les projections d'objets et de substances illicites venant de l'extérieur sont devenues hebdomadaires. Qu'attendez-vous pour réagir ?

Le **Syndicat Local Pénitentiaire FORCE OUVRIERE** du Centre de Détention de Salon de Provence exige de votre part une note de service pour des contrôles mensuels des alarmes ainsi que le remplacement des appareils défectueux.

Notre organisation syndicale sera faire remonter les situations dangereuses constatées sur le terrain ainsi que la responsabilité de la direction, qui doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents de notre établissement.

Le **Syndicat Local Pénitentiaire FORCE OUVRIERE** du Centre de Détention de Salon de Provence exige la mise en place d'un protocole clair, net et précis sur le départ d'un agent vers les urgences de l'hôpital de Salon de Provence, suite à une agression.

En effet, il est incompréhensible de voir des départs aux urgences de la population pénale avec l'assistance des pompiers, pour des raisons parfois futiles. Alors que ce n'est pas le cas pour les agents venant de subir des violences psychologiques et/ou physiques !

Existe-t-il deux manières différentes de juger de l'état de santé et de la prise en charge sanitaire sur le Centre de Détention de Salon de Provence ? Le personnel de Surveillance n'est-il qu'un pion facilement sacrificiable sur votre échiquier ?

Notre organisation syndicale **FORCE OUVRIERE Pénitentiaire** n'admet pas qu'un agent blessé durant l'exercice de ses fonctions, soit seulement accompagné par un autre agent dans un véhicule de l'administration pénitentiaire. Comment pouvez-vous juger que l'état physique et psychologique de la victime ne nécessite pas le recours aux services d'urgences ? Il est de votre responsabilité administrative et pénale de faire venir les pompiers surtout si l'agression a été violente.

Madame la directrice, la détention est un quotidien difficile pour les personnels et des améliorations doivent être appliquées.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

**Le Bureau Local
Du SLP FORCE OUVRIÈRE
Du Centre de Détention
De Salon de Provence**